

Promoteur sanctionné: un premier pas positif pour le Comité des arbres



«C'est un bon signe», réagissait la présidente du Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery, Johanne Elsener.
Le Soleil, Patrice Laroche



Pierre-André Normandin
Le Soleil

(Québec) Rassuré par la suspension du permis du promoteur ayant abattu 16 arbres que la Ville disait vouloir protéger, le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery souhaite maintenant voir l'administration Labeaume épargner le boisé Neilson. D'autant plus qu'un biologiste craint de voir disparaître une espèce rare y ayant élu domicile, la salamandre à quatre orteils.

Même si elle ne ramènera pas les arbres abattus, la sanction imposée au Groupe Platinum représente un premier pas intéressant, selon Johanne Elsener, présidente du Comité. «C'est un bon signe. C'est mieux que de donner des amendes de 100 \$ par arbre, ce qui est absolument ridicule pour un projet de millions de dollars.»

Elle estime que l'administration Labeaume est à prendre conscience de l'importance de la préservation des milieux naturels en zone urbaine. Après avoir maintes fois dénoncé l'inaction de la Ville, Johanne Elsener admet que Québec a effectué certains gestes rassurants, dont la présentation du Plan vert bleu blanc. Ce projet sur 10 ans vise à relier entre eux - et à développer - les attraits récréotouristiques de la capitale.

Prenant la balle au bond, Mme Elsener en profite pour suggérer d'inclure le boisé Neilson à son plan tricolore plutôt que d'amputer de 60 % cet espace vert en permettant l'apparition de tours d'habitation.

Or, lors du dévoilement du Plan vert bleu blanc, le maire avait dit ne pas vouloir changer d'idée. «Le boisé Neilson, on ne touchera pas à 40 %. C'est quand même pas pire. Le milieu humide, on n'y touche pas. Ça, c'est tout le débat de ceux qui veulent qu'on ne touche rien au centre-ville et les mêmes qui nous disent qu'il y a de l'étalement urbain», avait lancé M. Labeaume le 29 avril dernier.

Quatre orteils

Après avoir fait témoigner en avril un professeur de foresterie de l'intérêt de cet endroit, le groupe a présenté mardi un biologiste disant craindre pour la survie d'une espèce rare de salamandre, celle à quatre orteils. Discret, ce petit amphibien de 10 cm a été découvert dans ce boisé voilà à peine 10 ans.

La salamandre à quatre orteils est classée «en péril» dans la liste des espèces menacées ou vulnérables du Québec. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune attribue au développement urbain la disparition de cette salamandre de l'île Perrot, à l'ouest de Montréal.

Québec a donc prévu dans le développement du boisé Neilson une bande de protection de 100 mètres. Trop peu, selon Patrick Galois, biologiste spécialisé en amphibiens. «Au mieux, on préserve un quart de la population et ce qui reste va être soumis à plus de pression parce que l'espace est plus réduit. C'est la condamner à plus ou moins long terme», estime-t-il.

Selon M. Galois, cette bande devrait plutôt être de 250 mètres. Or, une telle protection couvrirait la quasi-totalité du boisé. Si on y ajoute l'aire de protection pour les arbres d'intérêt recensés, il ne reste pratiquement pas d'espace pour y construire quoi que ce soit.

Le groupe se défend d'être contre la densification. Johanne Elsener croit simplement que les constructions devraient être faites dans des endroits déjà développés. Elle suggère par exemple d'ériger des tours au-dessus des stationnements de Laurier.